

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 239

présenté par

Mme Massonneau, M. Cavard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, M. Molac et Mme Pompili

ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression de l'article résulte des inquiétudes soulevées par le dispositif présenté.

La rupture du contrat de travail sort du champ des possibilités d'avis du médecin du travail, qui pourrait être placé dans une position délicate par l'utilisation que l'employeur pourrait faire de son avis.